



SYENSQO SA

**98 rue de la Fusée – 1130 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0798 896 453**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 6 MAI 2025

EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'assemblée générale ordinaire de Syensqo SA (la « Société »), dont le siège est établi rue de la Fusée 98 à 1130 Bruxelles, s'est tenue le mardi 6 mai 2025, au SQUARE Brussels, Mont des Arts, 1000 Bruxelles.

L'assemblée a été organisée de manière hybride, à la fois en présentiel et de manière électronique, conformément à l'article 7:137 du Code belge des Sociétés et des Associations.

La séance est ouverte à 10 h 30, sous la présidence de Mme Rosemary Thorne, Présidente du Conseil d'administration de la Société.

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et adresse un discours à l'assemblée.

Le document de support au discours de la Présidente sera disponible sur le site web de la Société.

BUREAU

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 33 des statuts.

La Présidente désigne comme Secrétaire, Mme Valérie Demeur, Corporate Secretary et Senior Legal Advisor de la Société.

Parmi les actionnaires, Mme Sandrine de Moerloose et M. Edouard Mondron acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Dr. Ilham Kadri, CEO et membre du Conseil d'Administration, ici présente, complète le Bureau.

Tous les membres du Bureau participent à l'assemblée en présentiel.

FORMALITÉS DE CONVOCATION

La Présidente constate que :

- le communiqué de presse relatif à l'assemblée générale ordinaire a été publié le 4 avril 2025 et les documents relatifs à l'assemblée générale ont été disponibles sur le site internet de la Société depuis cette date ;

- les convocations contenant l'ordre du jour ont été insérées dans le "Moniteur belge", "L'Echo" et "De Tijd" du 4 avril 2025. Un exemplaire justificatif de chacune de ces publications est mis à la disposition des scrutateurs ;
- les actionnaires nominatifs ont été convoqués le 4 avril 2025, de même que les administrateurs et le commissaire à la même date, suivant modèle également mis à la disposition des scrutateurs.

ACTIONNAIRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Pour assister à l'assemblée ordinaire, les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux articles 29 et 30 des statuts de la société relatifs aux formalités d'admission à l'assemblée ainsi qu'aux modalités reprises dans le communiqué de presse du 4 avril 2025.

D'après la liste de présence signée par les membres de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents et représentés possèdent ensemble 65.466.493 actions sur les 104.366.274 actions composant le capital de la Société, soit 62,73 %.

Chaque action donne droit à une voix.

Les vérifications nécessaires ont été effectuées en ce qui concerne le respect des formalités d'admission à l'assemblée par les actionnaires présents et représentés.

Après vérification par les scrutateurs, la Présidente déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Prise de connaissance du rapport de gestion pour l'exercice social 2024**
- 2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur l'exercice social 2024**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2024 – et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
- 4. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social 2024 – Affectation du résultat et fixation du dividende**
 Proposition de résolution: il est proposé d'approuver les comptes annuels statutaires de l'exercice social 2024 et l'affectation du résultat de l'exercice et de fixer le dividende brut par action à 1,62 EUR payable à partir du 19 mai 2025.
- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2024**
 Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2024.
- 6. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2024**
 Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2024.
- 7. Rapport de rémunération sur l'exercice social 2024**

Proposition de résolution: il est proposé d'approuver le rapport de rémunération 2024, inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion de l'exercice social 2024.

8. Emoluments du commissaire pour l'assurance de l'information en matière de durabilité

Proposition de résolution: sur recommandation du Comité d'Audit et de Risques, il est proposé de fixer les émoluments annuels du commissaire pour la mission spécifique relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité, telle que prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises, à 588.720,00 euros par an.

9. Délégation de pouvoirs

Proposition de résolution: il est proposé de donner à Mme Patricia Van de Wiele et Mme Luciana Balles, agissant individuellement, tous pouvoirs pour accomplir les formalités de publication nécessaires à la publication des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, avec pouvoir de substitution.

10. Divers

EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Des explications détaillées sont fournies aux participants concernant les modalités de participation, notamment pour les questions et le vote via la plateforme Lumi Connect.

Toutes les questions relatives aux points de l'ordre du jour ont pu être posées par écrit jusqu'au 30 avril 2025. Il est indiqué aux participants qu'il y sera répondu durant l'assemblée, ainsi qu'aux questions qui seront posées oralement ou via la plateforme Lumi Connect lors de la session de questions-réponses durant cette assemblée.

L'ensemble des questions recevra dès lors une réponse lors de la session de questions-réponses dédiée avant la session des votes, dans la mesure où elles portent sur des points à l'ordre du jour et où la communication de certaines données ou de certains faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts de la société ou à des engagements de confidentialité.

Les questions portant sur un même sujet ont été regroupées et il n'y sera dès lors pas répondu dans l'ordre dans lequel elles ont été posées. Par ailleurs, les questions font parfois l'objet d'une réponse globale. Les questions écrites seront projetées à l'écran dans l'ordre dans lequel il y sera répondu.

Il est indiqué aux participants que la session des votes est dès à présent ouverte, aussi bien sur la plateforme Lumi Connect qu'en salle. Les actionnaires peuvent ainsi voter dès à présent sur les points à l'ordre du jour et ce, jusqu'au moment où la Présidente clôturera les votes.

EXPOSÉ DU CEO

La Présidente donne la parole au Dr. Ilham Kadri.

Le document de support au discours de Dr. Ilham Kadri sera disponible sur le site web de la Société.

SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

Les débats sont menés par la Présidente.

Il est tout d'abord répondu aux questions écrites qui ont été adressées à la société avant l'assemblée. Pour rappel, ces questions devaient être adressées le 30 avril 2025 au plus tard.

Il est ensuite répondu aux questions posées pendant la séance via la plateforme Lumi Connect et oralement.

Le compte-rendu des discussions lors de la séance de questions-réponses figurera sur le site web de la Société.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR ET VOTES

L'assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour et aux votes.

1. et 2. En ce qui concerne les deux premiers points à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2024 en ce compris la déclaration de gouvernance d'entreprise –, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

La Présidente constate que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion du rapport de gestion de l'exercice 2024, y compris la déclaration de gouvernement d'entreprise et le rapport du commissaire.

Dans ces conditions, il est renoncé à entendre la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024.

Eu égard à la large diffusion dont le rapport du commissaire a fait l'objet, il est renoncé à la lecture de ce rapport.

Conformément aux dispositions de la réglementation, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire ont été soumis au Conseil d'Entreprise de la Société à Bruxelles. Il est renoncé à la lecture du rapport du Conseil d'Entreprise. Pour ceux qui désirent en prendre connaissance, un exemplaire est tenu à leur disposition chez les scrutateurs.

Ces points n'appellent pas de vote.

3. Le troisième point à l'ordre du jour concerne les comptes consolidés de l'exercice 2024. Ces comptes consolidés ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Il s'agit également d'un point pour information, qui n'appelle pas de vote.

4. L'assemblée approuve les comptes annuels statutaires de l'exercice social 2024 ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice et la fixation du dividende brut par action à 1,62 EUR payable à partir du 19 mai 2025.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 65.173.073 voix pour, soit 99,57 % des votes exprimés;
- 282.051 voix contre, soit 0.43 % des votes exprimés;
- 7.7196 abstentions.

5. L'assemblée donne décharge aux Administrateurs, pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 64.167.564 voix pour, soit 98,45 % des votes exprimés;
- 1.009.455 voix contre, soit 1,55 % des votes exprimés;
- 240.776 abstentions.

6. L'assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 64.895.142 voix pour, soit 99,43 % des votes exprimés;
- 372.237 voix contre, soit 0.57 % des votes exprimés;
- 150.436 abstentions.

7. Après présentation d'un exposé relatif aux points principaux du rapport, l'assemblée approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024 figurant dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 45.330.902 voix pour, soit 70,42 % des votes exprimés;
- 19.041.650 voix contre, soit 29,58 % des votes exprimés;
- 1.044.672 abstentions.

8. Sur recommandation du Comité d'Audit et de Risques, il est proposé de fixer les émoluments annuels du commissaire pour la mission spécifique relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité, telle que prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises, à 588.720,00 euros par an.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 64.788.181 voix pour, soit 99.54 % des votes exprimés;
- 299.245 voix contre, soit 0.46 % des votes exprimés;
- 329.744 abstentions.

9. L'assemblée donne à Mme Patricia Van de Wiele et Mme Luciana Balles, agissant individuellement, tous pouvoirs pour accomplir les formalités de publication nécessaires à la publication des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, avec pouvoir de substitution.

Cette résolution est adoptée comme suit:

- 65.323.788 voix pour, soit 100 % des votes exprimés;
- 523 voix contre, soit 0.00 % des votes exprimés;
- 92.747 abstentions.

10. Divers

La Présidente constate qu'il n'y a pas de points divers et que l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est épuisé.

CLÔTURE

Aucun problème ni incident technique n'ont empêché ou perturbé la participation par voie électronique à l'assemblée générale ou aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance de l'assemblée générale ordinaire à 13.45 heures.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres du Bureau.

Aucun actionnaire participant à l'assemblée n'a demandé de signer le procès-verbal.

Signatures